

## Principe et objectifs

Planter des plantes à fleurs sauvages ou cultivées dans le dispositif cultural ou aux abords de la culture. Ceci afin de constituer des corridors biologiques et des refuges pour les auxiliaires de culture.

Les bandes enherbées favorisent également les auxiliaires des cultures : espaces non cultivés implantés en bordure de cours d'eau dont l'objectif principal est de limiter les transferts de produits phytosanitaires et de fertilisants.



© Chambre d'agriculture du Rhône

## Aspects techniques

### De quoi s'agit-il ?

Semer des mélanges de plantes à fleurs aux abords des parcelles, sur les rangs de ceps arrachés ou entre les rangs avec les caractéristiques suivantes :

- > Une mise en place rapide
- > Un bon taux de recouvrement en début de l'été pour concurrencer les adventices
- > Une hauteur de moins de 50 cm pour éviter la concurrence avec la vigne
- > Une faible exigence en eau
- > Non invasives et facilement maîtrisables
- > Pas d'hébergement de ravageurs des cultures
- > Un intérêt pour les insectes, oiseaux et mammifères

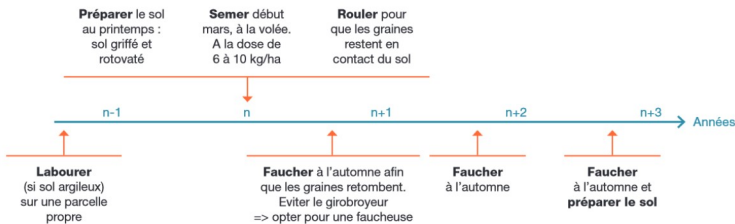
### A SAVOIR !

#### Quelles plantes choisir ?

- Plantes adaptées au type de sol, aux conditions hydriques
- Plantes indigènes
- Intérêt vis-à-vis d'autres activités (apiculture, chasse)

Exemple en sol granitique  
phacélie, bourrache, sarrasin,  
légumineuses, crucifères,  
céréales

### Comment planter une bande fleurie ?



## Quelques recommandations

- > Re-semer 1 à 3 ans après l'implantation selon le mélange fleuri et la réussite de l'implantation
- > Adapter les dates de semis au secteur géographique
- > Adapter les programmes phytosanitaires, notamment insecticides (choix de produits non toxiques et dates d'interventions) pour préserver la faune auxiliaire

### ATOUS

#### Maladies / ravageurs / adventices

- Concurrence les adventices indésirables comme l'ambrosie
- Attire les auxiliaires et insectes pollinisateurs dans la culture ou dans une zone réservoir autour de la culture

#### Sol

- S'utilise comme engrais vert
- Limite les phénomènes d'érosion et de ruissellement
- Limite les transferts de produits phytosanitaires

#### Autres

- Ne nécessite pas forcément de geler des terres vouées à la production agricole
- Héberge différents animaux
- Présente un intérêt paysager vis-à-vis du grand public
- Réduit le recours aux produits phytosanitaires

### CONTRAINTES

- Nécessite des connaissances sur les auxiliaires de la culture et de l'observation
- Nécessite de respecter la réglementation « abeilles » liée aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole
- Nécessite un équipement spécifique pour semer

### LIMITES

- Difficulté d'évaluer la contribution spécifique de ces zones dans la protection des cultures

## Eléments économiques

Investissement spécifique dans une faucheuse : 6 000 à 15 000 €  
Possibilité d'avoir le matériel en collectif ou de l'emprunter

### Coût évalué pour une implantation de bandes fleuries sur une parcelle de 4 000 m<sup>2</sup>

Semence en semis à la volée	51,00 €
Griffage, semis à la volée, roulage à l'automne	50,00 €
2ème griffage et roulage	50,00 €
<b>Coût total</b>	<b>151,00 €</b>

Source : Guide des bandes fleuries en viticulture - Synthèse des travaux en Beaujolais 2004-2012 ©

## Des infos sur la réglementation

- > Loi « abeilles » : Arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs <http://www.legifrance.gouv.fr>



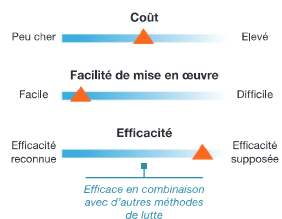
## ■ Quelques actions d'expérimentation

- > Utilisation des bandes fleuries en viticulture : impacts sur les dégâts des ravageurs, 2007-2009 - Chambre d'agriculture du Rhône
- > Guide pratique des bandes fleuries en viticulture, synthèse des travaux en Beaujolais, 2004-2012
- > Essais conduits par la SERAIL en maraîchage, 2006

## ■ Pour en savoir plus...

- > Publications du PEP Vin - www.pep.chambagri.fr
- > La tassée beaujolais n°141, décembre 2005 - Chambre d'agriculture du Rhône
- > La tassée beaujolais n°153, décembre 2008 - Chambre d'agriculture du Rhône

### EVALUATION DE FAISABILITE



### PAROLES D'AGRI...

**Jean Paul Jobert, viticulteur à Saint Germain sur l'Arbresle, Rhône**  
**Superficie totale : 8 ha - Superficie concernée par les bandes fleuries : 5,40 ha**

« Suite à la modification des décrets AOC beaujolais notamment, autorisant une baisse de densité de plantation de 8 000 à 5 000 pieds/ha, j'ai décidé d'arracher un rang sur six. Les bandes fleuries sont alors apparues comme une excellente opportunité pour occuper rapidement le sol, lutter contre l'érosion et le ruissellement, embellir le paysage et rétablir la biodiversité perdue (petits gibiers, insectes auxiliaires...).

Ma motivation pour l'implantation des bandes fleuries était aussi et surtout l'augmentation des populations auxiliaires. J'ai remarqué que depuis la disparition des acariens rouges, la population de typhlodromes se maintient grâce à la nourriture qu'ils trouvent, notamment avec le pollen des fleurs. Cependant l'impact réel des bandes fleuries sur les auxiliaires de la vigne n'est pas mesuré.

Malgré le fait qu'un investissement conséquent en temps est nécessaire pour réussir l'implantation d'une bande fleurie, je ne suis pas à l'abri de devoir faire un insecticide en cas d'attaque non tolérable de tordeuses de la grappe. Dans le respect de la loi « abeilles », une fauche des fleurs s'impose alors en début de saison. »

Témoignage recueilli en 2011

